



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

Absents :

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAIZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour l'année 2026

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que les communes de la CAB sont engagées dans une dynamique de vieillissement ;

Considérant la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population ;

Considérant l'initiative mondiale des villes amies des aînés, lancé par l'OMS ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé de la 2^{ème} Vice-présidente et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

-L'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour l'année 2026 ;

-Le versement d'une cotisation de 1 250 € pour l'année 2026 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

(Signature)
Louis POZZO DI BORGO